

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Digitalisierung, Gesellschaftsrecht
Akteure	Moret, Isabelle (fdp/plr, VD) NR/CN
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2023

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Magnin, Chloé
Porcellana, Diane
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Magnin, Chloé; Porcellana, Diane; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Digitalisierung, Gesellschaftsrecht, 2021 - 2022*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Landesverteidigung	1
Landesverteidigung und Gesellschaft	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Gesellschaftsrecht	1

Abkürzungsverzeichnis

SiK-SR	Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates
SiK-NR	Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
LMG	Bundesgesetz über Lebensmittel und Gebrauchsgegenstände

CPS-CE	Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats
CPS-CN	Commission de la politique de sécurité du Conseil national
LDAI	Loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels

Allgemeine Chronik

Landesverteidigung

Landesverteidigung und Gesellschaft

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 30.09.2021
DIANE PORCELLANA

La conseillère nationale Isabelle Moret (plr, VD) demande que la Confédération se dote – en collaboration avec les cantons, le monde de la recherche et les entreprises suisses – d'une **infrastructure numérique souveraine**, notamment d'un «cloud» souverain afin de garantir une sécurisation des données sensibles et soumises au droit suisse. La Confédération se chargerait du pilotage et en supporterait les coûts.

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 19.08.2022
CHLOÉ MAGNIN

Après le passage dans les deux Commissions de l'**initiative parlementaire visant la création d'une infrastructure numérique souveraine**, une conclusion peut être tirée: cette proposition s'attaque à un problème très complexe.

Dans un premier temps, **la CPS-CN a proposé d'accepter** l'initiative d'Isabelle Moret (plr, VD) par 14 voix contre 10. Les arguments avancés par la majorité ont concerné la forme de l'accord. En effet, il est estimé par la majorité que l'État ne prendrait pas une place trop importante et que des ententes publiques-privées permettraient de renforcer la cybersécurité suisse. Cependant, une minorité de la commission ne partage pas cet avis et estime que la surveillance et la coordination qui seraient effectuées par la Confédération iraient à l'encontre du principe de la subsidiarité helvétique. Pour les opposants, il faudrait rester sur la stratégie nationale de protection de la Suisse.

Puis, dans un deuxième temps, **la CPS-CE a proposé de refuser l'initiative** par 6 voix contre 2 et une abstention. Ne remettant pas en cause le but, mais la manière, la Commission envisage de déposer une nouvelle initiative afin de revenir sur la problématique.¹

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Gesellschaftsrecht

MOTION
DATUM: 01.10.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Afin de renforcer la protection des consommateurs et consommatrices, Isabelle Moret (plr, VD) a demandé au Conseil fédéral d'**établir un cadre de référence pour l'utilisation marketing de termes valorisants**, comme «naturel», «testé cliniquement», «écologique», ou encore «biodégradable», par des acteurs économiques du **marché des produits cosmétiques**. Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. Il a indiqué que la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI) avait été élargie aux produits cosmétiques en 2017. Néanmoins, l'entrée en vigueur n'est prévue qu'en mai 2021. La **motion** a été **classée**, faute d'un examen dans les deux ans.

¹) Communiqué de presse CPS-CE du 22.2.22; Communiqué de presse CPS-CN du 15.2.22; Communiqué de presse CSP-CN du 19.8.22